

# Bilan d'activité 2017 du bureau des licences d'entrepreneurs de spectacles

## *DRAC Centre-Val de Loire*

### Sommaire

<b>Définition</b>	p. 2
<b>Rappel de la réglementation</b>	p. 2
<b>Bilan d'activité 2017 du bureau des licences</b>	
. Contexte	p. 3
. Les spectacles occasionnels	p. 3
. Les prestations de services d'entreprises établies hors de France	p. 3
. Les licences d'entrepreneur de spectacles	p. 4
. Bilan des commissions	p. 4
. Profil des demandeurs	p. 5
<i>Origine géographique</i>	p. 5
<i>Statut juridique</i>	p. 5
<i>Activité (code APE)</i>	p. 6
. Cartographie	p. 7

Les demandes de licences sont examinées lors des quatre commissions consultatives organisées chaque année.

Le bureau des licences de la DRAC gère également les déclarations de spectacles occasionnels et de prestations de services d'entrepreneurs de spectacles établis à l'étranger.

#### **Chiffres-clés 2017**

326 structures ont obtenu une licence

576 licences toutes catégories confondues ont été délivrées

77 % des demandeurs sont des associations

67 % des demandeurs déclarent le spectacle vivant comme activité principale

## Définition

Sont considérés comme entrepreneurs de spectacles vivants les personnes « qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération » (article L7122-1 du code du travail).

La danse, la musique, le théâtre, dans toute la diversité de leurs formes (opéra, musique de variété, chorales, fanfares, cirque, arts de la rue, conte, marionnettes...), appartiennent à ce vaste ensemble que constitue le spectacle vivant, par opposition au spectacle enregistré (cinéma-audiovisuel).

## Réglementation

### La licence d'entrepreneur de spectacle vivant

L'obligation de détenir une licence s'impose aux structures, établies en France, dont l'activité principale est le spectacle vivant ainsi qu'aux structures qui, quoique n'ayant pas le spectacle vivant pour activité principale, organisent, par année civile, plus de six spectacles (représentations) employant des artistes rémunérés.

Il existe trois catégories de licence :

Licence 1 : exploitation d'un lieu de spectacle

Licence 2 : production de spectacles

Licence 3 : diffusion de spectacles

Une structure peut, en fonction de son activité, détenir une, deux ou trois catégories de licence, voire plusieurs licences de catégorie 1 si elle exploite plusieurs lieux (collectivités territoriales notamment).

La licence est délivrée par arrêté du préfet, après avis d'une commission régionale consultative.

### Les organisateurs de spectacles occasionnels

Peuvent exercer occasionnellement l'activité d'entrepreneur de spectacles sans être titulaires d'une licence, dans la limite de six représentations par an :

- toute personne physique ou morale qui n'a pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, la production ou la diffusion de spectacles ;
- les groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération.

Pour être en règle, l'entrepreneur de spectacle occasionnel doit adresser à la DRAC une « Déclaration d'entrepreneur de spectacles occasionnels ».

### Les entrepreneurs de spectacles établis à l'étranger

La situation des entrepreneurs de spectacles établis à l'étranger fait l'objet d'un traitement spécifique. Pour exercer leur activité en France, les entrepreneurs de spectacles établis à l'étranger doivent justifier soit :

- d'un titre équivalent à la licence française, pour les ressortissants de l'union européenne
- d'une licence temporaire pour la durée des représentations publiques envisagées
- d'un contrat de prestation de services conclu avec un entrepreneur de spectacles titulaire d'une licence.

## Bilan d'activité 2017 du bureau des licences

### . Contexte

Depuis la fin de l'année 2016, toutes les démarches administratives relatives à l'activité d'entrepreneur de spectacles peuvent être effectuées en ligne *via* le portail mis en place par le ministère de la culture.

Créée dans un objectif de simplification administrative, cette procédure n'a pas encore donné sa pleine efficacité. Cela s'explique notamment par le nombre et la complexité des pièces à fournir à l'appui du formulaire de demande. Tandis que, d'un côté, certaines structures éprouvent des difficultés à réunir toutes les pièces en version numérisée, les gestionnaires, de leur côté, sont amenés à imprimer ces mêmes documents numérisés pour des facilités de lecture et d'instruction. On est donc encore loin d'une procédure vertueuse en matière tant environnementale que de simplification administrative. En 2017, une quarantaine de demandes ont été adressées au bureau des licences *via* le portail.

Les gestionnaires signalent par ailleurs un accroissement des demandes lié aux contrôles effectués en 2017 par le GUSO (Guichet unique du spectacle occasionnel). Ces opérations de contrôle ont en effet amené le GUSO à rediriger plusieurs de leurs déclarants vers la licence d'entrepreneur de spectacles.

### . Les spectacles occasionnels

70 demandes déposées par 53 structures.

Département de la structure organisatrice	Nombre de structures	Nombre de demandes	Nombre de représentations
Cher	2	2	2
Eure-et-Loir	4	6	10
Indre	6	10	17
Indre-et-Loire	20	23	43
Loir-et-Cher	6	6	8
Loiret	12	19	20
Hors région	3	4	11
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>70</b>	<b>111</b>

### . Les prestations de services d'entreprises établies hors de France

. Entrepreneur établi hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : 4 demandes

. Entrepreneurs ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : 2 demandes.

## . Les licences d'entrepreneur de spectacles

### Bilan des commissions

Commission	Attribution	Retrait (1)	Refus (2)	Total dossiers
Mars	68	0	2	70
Juillet	119	0	1	120
Octobre	67	0	1	68
Décembre	70	1	0	71
<b>Total</b>	<b>324</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>329</b>

Soit 326 structures différentes puisque trois structures ont vu leur dossier présenté lors de deux commissions.

Une structure peut se voir attribuer, une, deux ou trois catégories de licence en fonction de la nature de son activité. Une même structure peut obtenir plusieurs licences de catégorie 1 si elle est gestionnaire de plusieurs lieux. C'est notamment le cas des collectivités territoriales.

Commission	Structures avec :						
	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Licences 1,2	Licences 1,3	Licences 2,3	Licences 1,2,3
Mars	1	21	3	0	2	30	11
Juillet	1	43	3	2	1	54	15
Octobre	1	28	4	0	1	22	11
Décembre	0	23	7	0	9	23	8
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>115</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>129</b>	<b>45</b>

#### Structures ayant obtenu plusieurs licences de catégorie 1 :

Commune de Lucé : 2 licences : Bibliothèque Georges Sand ; Foyer culturel Edmond Desouches  
 Commune de Château-Renault : 2 licences : centre de rencontres ; centre socio-culturel « Les Tanneries »  
 Commune de Joué-lès-Tours : 3 licences : Espace Malraux ; Médiathèque ; École municipale de musique  
 Commune de Montlouis-sur-Loire : 2 licences : Espace Ligéria ; Salle du Saule Michaud  
 Commune de Tours : 6 licences de catégorie 1 dont une nouvelle, en 2017, pour le festival « Rayons frais »  
 CA Blois Agglopolys : 2 licences : Médiathèque Maurice Genevoix ; Bibliothèque Abbé Grégoire  
 Commune de Gien : 2 licences : Espace culturel ; salle polyvalente Cuiry  
 Commune de Fleury-les-Aubrais : 2 licences : La Passerelle ; Bibliothèque des Jacobins  
 Commune de Saint-Jean-de-Braye : 2 licences : salle des fêtes ; château des Longues Allées

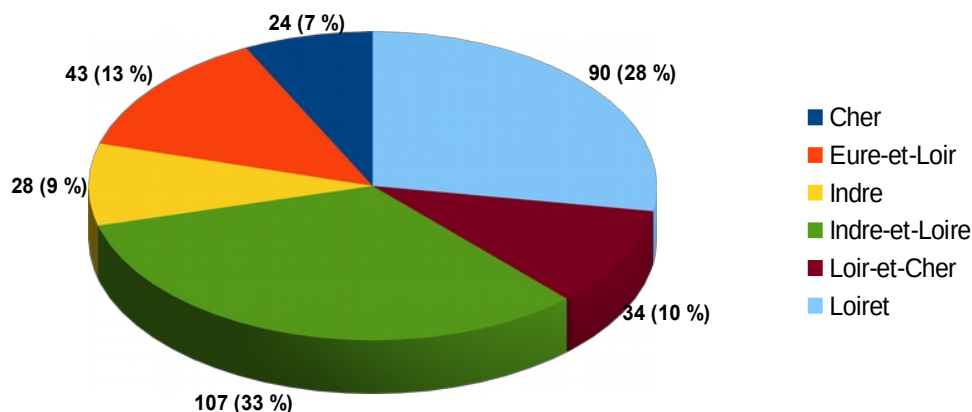
Bourges événements : 2 licences : le Palais d'Auron ; Le 22 d'Auron  
 SAEM Tours Événements : 2 licences : Centre international de congrès Le Vinci ; Parc des expositions  
 Centre culturel du Blésois : 2 licences : Centre culturel du Blésois ; Théâtre des Provinces  
 Savannah : 5 licences : 4 chapiteaux ; Une journée au cirque.

#### Soit, nombre de licences délivrées par catégorie :

Licences 1	81
Licences 2	291
Licences 3	204
<b>Total</b>	<b>576</b>

## Profil des demandeurs

### Origine géographique des demandeurs (siège social de l'entreprise)



### Statut juridique de l'entreprise de spectacle

	Nombre de structures	%
Association	253	77,6%
Société	33	10,1%
Public	31	9,5%
Entrepreneur individuel	9	2,8%
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>100,00%</b>

Le statut privé recouvre trois types de structures : les associations, les sociétés et les entreprises individuelles-Personne physique

On trouve sous le statut associatif la majorité des équipes artistiques (compagnies de théâtre, de danse ou ensembles musicaux), mais également des organisateurs de manifestations (spectacles, festivals...), des structures de formation et pratique amateur, des organismes ressources.

Les sociétés détentrices d'une licence sont principalement des entreprises de production ou d'organisation de spectacles. Quelques compagnies et collectifs ont préféré le statut de SARL à celui d'association.

Le statut "Affaire personnelle, personne physique", par lequel la personne est elle-même sa propre entreprise, est minoritaire. Les activités exercées sont diverses : artiste indépendant, organisateur de spectacles, gérant de magasins (bars, restaurants...).

A l'exception de quelques établissements publics, le groupe « public » est principalement constitué par des collectivités territoriales (communes, communautés de communes ou d'agglomération) organisatrices de saisons culturelles et/ou gestionnaires de lieux de spectacles.

## Activité principale des demandeurs d'après leur code APE :

	Nombre de structures	% / total
<b>Activité de spectacle vivant</b>	<b>219</b>	<b>67 %</b>
<i>Arts du spectacle vivant</i>	195	60%
<i>Activité de soutien au spectacle vivant</i>	20	6%
<i>Gestion de salles de spectacles</i>	4	1%
<b>Activité culturelle</b>	13	4%
<b>Activité non culturelle</b>	94	29%
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>100%</b>

L'activité principale est déterminée par le code APE (Activité Principale Exercée) attribué à la structure. Une structure peut avoir un code APE considéré comme non spécifiquement culturel (1) tout en exerçant une activité culturelle, voire de spectacle vivant.

**Activité principale non culturelle.** Relèvent principalement de cette catégorie :

- les structures ayant le code « fourre-tout » 9499Z (Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire).
- les collectivités territoriales
- les bars, restaurants organisateurs de spectacles
- certains cirques enregistrés sous le code APE « 9329Z » (Autres activités récréatives et de loisirs).

**Activité principale culturelle** (hors spectacle vivant)

Structures ayant pour activité principale des activités artistiques (plastiques), audiovisuelles, la gestion de sites historiques.

**Activité principale = Spectacle vivant**

Trois types d'activité :

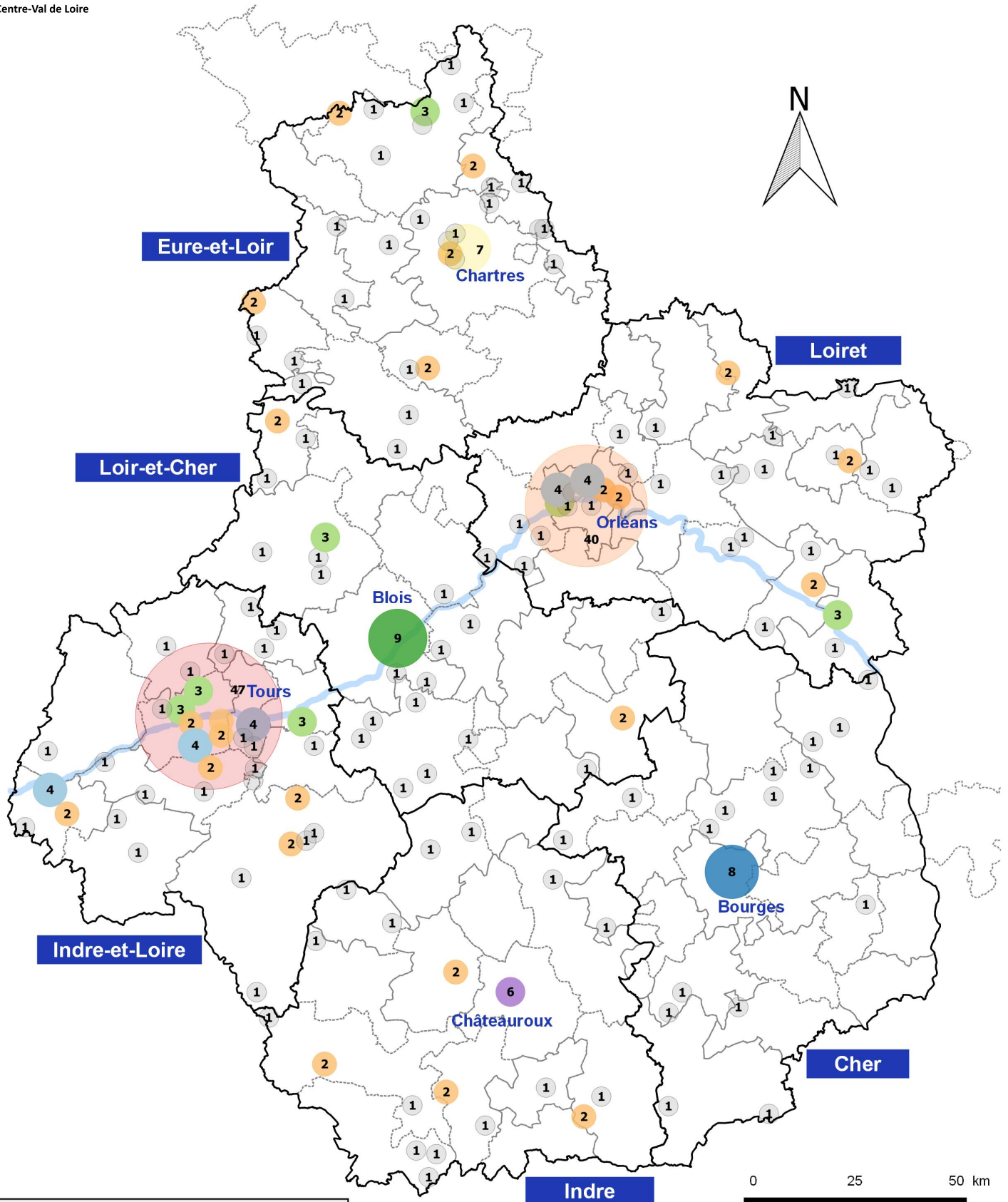
- Arts du spectacle vivant (compagnies, collectifs d'artistes)
- Soutien au spectacle vivant (producteurs de spectacles, organisateurs de manifestations)
- Gestionnaire de salles de spectacles.

---

(1) Le DEPS (Département des Études, de la prospective et de la statistique) a établi une liste des codes APE relevant du secteur culturel. Cf. *Approche statistique européenne de la culture. Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture, 2009-2011*. Paris : Ministère de la culture et de la communication [France], décembre 2011. 28 p. ; 21 X 29,7 cm. (Culture études. Politiques publiques et régulations ; 2011-8). <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2017/Approche-statistique-europeenne-de-la-culture-CE-2011-8>

# Localisation des structures bénéficiaires de la licence d'entrepreneur de spectacles

## Centre-Val de Loire 2017



- Nombre de structure(s) titulaire(s) par commune
- Fleuve Loire
- Limites intercommunales

Sources  
IGN - BD CARTO  
Données : DRAC Centre-Val de Loire  
Conception : DRAC / MCDIC - Janvier 2018